



Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

Département de l'AVEYRON
Arrondissement de RODEZ

Accusé de réception en préfecture
012-200052090-20231116-DELIB20231111-DE
Reçu le 20/11/2023

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 16 novembre 2023

Date de convocation : le 16 octobre 2023

Date d'affichage : 16 novembre 2023

Nombre de membres au Comité Syndical : 50

L'an deux mille vingt-trois, le seize du mois de novembre, à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron s'est réuni, sous la présidence de Sébastien DAVID.

Etaient présents : Monique ALIES -- Alain ANGLES -- Jacques BARBEZANGE -- Magali BESSAOU - Christian BONNET -- Jean Marc CALVET -- Bernard CASTANIER -- Jean-François CLAPIER -- Sylvain COUFFIGNAL -- Sébastien DAVID -- Robert DIEUDE -- Joel ESPINASSE -- Jean-Luc FARJOU -- Bernard GORGEON -- Jean Louis GRIMAL -- Henry CLAUDE -- Christophe LABORIE -- Jean Marie LACOMBE -- Paul MARTY -- Jean Pierre MASBOU -- Bernard NAYRAC -- Alain NOUVIALE -- Jean-Claude SOUYRIS -- Thierry TEULIER -- Christian TIEULIE -- Pierre TIEUIE -- Bernard VERDIER

Etaient absents ou excusés : 23 Dont 3 ont donné procuration

Votes Pour : 30
Votes Contre : 0
Abstention : 0

DELIBERATION N° 2023/11/11

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023 SUR LE BUDGET ANNEXE THD



SIEDA
Syndicat
Intercommunal
d'Énergies
du Département
de l'Aveyron

DELIBERATION N° 2023/11/11

DECISION MODIFICATIVE N°1/2023 SUR LE BUDGET ANNEXE THD

Monsieur le Président indique qu'à la suite du retard de déploiement de la fibre, un courrier a été envoyé à Alliance THD le 19 janvier 2023 l'informant de l'application de pénalités pour un montant de 14 013 945 €.

Trois titres ont été émis successivement en mars, mai et juin 2023.

Alliance THD a saisi le Tribunal Administratif de Toulouse en contestation du recouvrement des titres émis. Le SIEDA a ce stade doit répondre dans le cadre d'un mémoire à cette requête.

En parallèle, le dossier est suivi par le Ministère en charge de la transition numérique et des télécommunications afin d'aboutir à un compromis. Dans ce contexte il est proposé aux élus du Comité Syndical une décision modificative au budget annexe THD.

Cette décision modificative a pour but d'inscrire au budget les pénalités demandées à ALLIANCE THD et de prévoir une provision pour créance douteuse pour le même montant.

Ces écritures permettent de neutraliser la créance en cours dans le résultat du budget annexe THD

Dépense fonctionnement

c/6875 – Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnelles 14 013 945 €

recette fonctionnement

c/7711 Dédits et pénalités perçus 14 013 945 €

Après avoir ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical autorise Monsieur le Président à mettre en place cette décision modificative N°1/2023 sur le budget THD de 14 013 945 €.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Et Publication ou notification

Du 20 Novembre 2023

Le Président du SIEDA

Sebastien DAVID